



PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 novembre 2014

L'an deux mil quatorze, le quatorze novembre à 19h, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Madame Martine SOREL, Maire

•**Personnes présentes** : MM Martine SOREL Maire, Philippe BOUILLETTE, Jean-Jacques SCHREIBER Adjoints, Brice GRELLIER, Sylvie LEFRANCOIS, Jean SUZÉ, Jean-Joël GIL, Marie-Thérèse HERBINIER

•**Personnes excusées** : Céline ASBROUCQ, Guy FOURNIER, Stéphane FRANCON

Secrétaire de séance : Monsieur Brice GRELLIER

Madame le Maire propose de modifier l'ordre du jour et d'ajouter une délibération pour le recensement et une décision modificative

Délibération convention SAFER

Philippe BOUILLETTE présente la convention proposée par la SAFER, après débat il a été décidé à l'unanimité de ne pas adhérer à cette convention.

Délibération Taxe Locale d'Aménagement

Madame le Maire rappelle qu'en 2011 le Conseil avait pris une délibération pour passer de la TLE à la taxe d'aménagement votant un taux à 5%, le Conseil décide de maintenir le taux à 5%.

Délibération nomination agent recenseur

Brice GRELLIER explique que, suite à la dernière réunion concernant le prochain recensement, il faut nommer l'agent recenseur. Il a été décidé à l'unanimité que Madame Dominique FOURNIER sera agent recenseur.

Parcelle Sente des Grignons

Madame le Maire fait lecture d'un courrier de demande d'achat de la deuxième partie de la ruelle des Grignons qui longe la propriété du demandeur, il est donné un accord de principe avec vérification des servitudes de passage des eaux pluviales et d'un arrêté de péril en cours.

PLU et Intercommunalité

PLU : Le Plan d'Occupation des Sols (POS) ne sera plus valable à compter du 1^{er} janvier 2017, il ne peut donc pas être fait l'impasse d'un Plan Local d'Urbanisme (PLU). Le PNR propose que les 9 communes de l'intercommunalité qui ne sont pas en PLU se regroupent pour limiter les coûts de l'étude (Ambleville, Chérence, Genainville, La Roche Guyon, Chaussy, Charmont, Villers en Arthies, Amenucourt, Wy dit Joli Village) Une prochaine réunion se tiendra le 20 novembre entre les 9 communes pour un premier temps d'échange sur le groupement et une présentation rapide du contexte et de l'identité du territoire d'étude. Dans un deuxième temps de présentation d'élaboration du PLU groupé et des enjeux à intégrer dans le document, il sera aussi précisé l'intérêt et l'organisation du groupement de commande.

Intercommunalité :

- Commission Petite enfance : Jean-Joël GIL fait le point sur les avancées concernant la crèche dont les travaux ont commencé, la commission doit décider du mode de gestion de la crèche mais attend des éléments chiffrés sur les coûts en personnel et les coûts de fonctionnement mutualisés avec la MARPA.

- Commission environnement : Jean-Joël GIL expose les différents points abordés

- Déjections canines : Notre commune n'est pas trop concernée par les déjections canines, il est cependant rappelé aux propriétaires qu'ils doivent ramasser les déjections de leurs chiens, ceci dans un souci d'hygiène et de propreté. Des sacs peuvent être retirés gratuitement en mairie.
- Les jachères fleuries : Le projet de créer des jachères fleuries est en cours. Il concerne les terrains appartenant à la commune mais aussi des terrains mis à disposition par des particuliers. Un recensement de ces terrains est en cours. Tout particulier voulant mettre un terrain en jachère doit se faire connaître en mairie. Les conditions sont les suivantes : 0,5 ha maximum, très visible, accessible aux engins agricoles, propice à la jachère.

- Dépôts sauvages : On constate de plus en plus de dépôts sauvages sur les communes (déchets verts, gravats,...). Ces dépôts sont interdits et dégradent notre environnement. La déchèterie de Magny en Vexin est le lieu obligatoire pour les dépôts. Retirer ces dépôts sauvages a un coût qui sera répercuté sur nos feuilles d'imposition. Toute personne qui surprend un dépôt sauvage en cours ne doit pas hésiter à prévenir la gendarmerie (qui suit ce dossier avec attention) en donnant un maximum de précisions.
- Déchets verts : Une étude portant sur la collecte et le traitement des déchets verts est en cours car il existe certainement des possibilités, et de traitement et de rentabilité de ce traitement pour ce type de déchets. (constat : la déchèterie est parfois trop sollicitée pour ce type de dépôt).

Point sur les commissions

Commission animation : La fête de Noël aura lieu le dimanche 7 décembre à partir de 15h, une invitation sera diffusée rapidement aux intéressés.

Commission travaux : Jean-Jacques SCHREIBER rappelle les travaux de voirie Rue du Cimetière et Rue Haute pour un montant total de 14 670 euros et la réfection de la route de Copierres pour un montant total de 10 200 euros TTC. Des devis sont en attente pour la remise en état du terrain de la maison CORADIN (taille et abattage d'arbres morts pour mise en sécurité, etc...).

Dans le cadre des travaux de mise en sécurité du car scolaire, Madame le Maire informe que le PNR attribue une subvention de 21 000 euros pour les murets devant la mairie, le Sénateur Mme GILLOT a accordé 10 000 euros sur le reste à charge pour la commune de 29 000 euros (enfouissement des réseaux). Ces travaux d'enfouissement devraient démarrer en mars 2015.

Madame le Maire, Philippe BOUILLETTE, Jean-Jacques SCHREIBER et Monsieur PONS, architecte du projet, ont rencontré Monsieur BELLON, Architecte des Bâtiments de France, concernant l'aménagement de la place du Monument aux Morts, le projet a été retravaillé et modifié judicieusement.

Commission finances : Philippe BOUILLETTE rappelle que les finances de la commune sont saines.

SMIRTOM : Jean-Jacques SCHREIBER, délégué pour la commune au SMIRTOM, précise qu'il faudra lire avec attention la prochaine feuille de tri, des informations importantes y seront mentionnées.

Information de Monsieur Jocelyn REINE, Président du SMIRTOM du Vexin :

Les employés de la Société SEPUR sont susceptibles de se présenter chez vos administrés pour les étrennes de fin d'année.

Cela reste une démarche personnelle des équipages.

Cependant, pour éviter tout incident, nous recommandons à vos administrés d'être vigilants et de demander aux personnes qui se présenteront : une pièce d'identité et une attestation de travail avec le logo SEPUR récente (moins de 3 mois).

Le SMIRTOM du Vexin décline toute responsabilité concernant les incidents qui pourraient se produire avec les personnes se présentant pour les étrennes.

Questions diverses

Téléthon : A partir de cette année, pour des questions d'emploi du temps, Monsieur BOUILLETTE n'assurera plus le Téléthon d'Ambleville et du Vaumion. Si quelqu'un veut prendre la relève, qu'il prenne contact avec lui au 06.03.84.07.90.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h15, la date du prochain conseil est fixée au vendredi 30 janvier 2015